

Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord sur "L'Internet mobile en Belgique"

Kattrin Jadin (MR):

Une étude récente du SPF Économie a démontré que la numérisation se développe de plus en plus dans notre pays. Néanmoins, il reste des lacunes à combler, notamment en ce qui concerne l'usage de l'internet mobile qui n'est pratiqué que par 25,9% des Belges. Pour comparaison, la moyenne européenne est de 47,8%. Tandis que les tarifs pour l'internet à vitesse moyenne approchent ceux de nos voisins européens, l'internet à grande vitesse coûte malgré tout encore mensuellement 10 à 20 euros plus cher en Belgique qu'ailleurs. 1. Après avoir effectué cette étude, envisagez-vous de mettre en place des mesures afin de promouvoir l'usage de l'internet mobile pour combler le retard constaté? 2. Y a-t-il des initiatives prévues pour ajuster le coût de l'internet à grande vitesse? 3. Quels sont les pourparlers en ce sens avec les grands opérateurs belges de l'internet?

Johan Vande Lanotte, ministre:

1. La nouvelle loi sur les télécoms, la loi du 10 juillet 2012 portant des dispositions diverses en matière de communications électroniques, entrée en vigueur le 1er octobre 2012, permet aux consommateurs de changer d'opérateur plus facilement. Il en résulte que les prix des différents services de télécommunications ont diminué en Belgique, et donc aussi le prix d'un abonnement pour l'utilisation de données mobiles. Le rapport annuel " Situation du secteur des communications électroniques 2012 " de l'IBPT, le régulateur des télécommunications, indique que 32,8 % des Belges disposaient déjà d'un abonnement pour l'utilisation de données mobiles fin 2012. La croissance est donc actuellement perceptible. Une action de sensibilisation, intitulée " Téléphone, GSM, internet, TV, osez comparer ", sera par ailleurs organisée en novembre 2013 sur les tarifs des différents services de télécommunications. Elle traitera notamment de l'internet mobile. 2. La Commission européenne a entre-temps formulé une proposition de règlement, visant à réduire de 20 à 30 % les coûts de déploiement des réseaux de communications électronique à haut débit. Les travaux de génie civil pour la mise en place de la fibre optique, représentent jusqu'à 80 % des coûts d'installation de réseaux à haut débit. Cette proposition peut générer une économie qui pouvant atteindre 63 milliards d'euros pour les entreprises. Compte tenu du fait que les coûts incombant aux opérateurs pour l'infrastructure de l'internet à large bande rapide et ultrarapide seraient de ce fait réduits, ces derniers pourraient à leur tour proposer des tarifs plus avantageux aux consommateurs. 3. Jusqu'à présent aucune décision concrète n'a été prise à ce sujet, mais il y a un groupe de travail " Ultrafast Belgium ", établi récemment par les opérateurs et des représentants de l'IBPT, qui va examiner différentes initiatives pour augmenter le taux de pénétration de l'internet à haut débit.